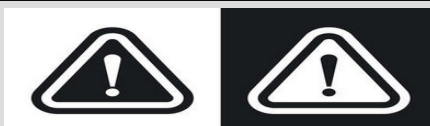


Renouvellement des variateurs de puissance de la station de pompage eau brute de Mauves sur Loire

Procédure avec négociation / CANDIDATURE

Annexe à l'A.A.P.C

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET MODALITÉS DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE



La présente consultation prend la forme d'une procédure avec négociation.

Il s'agit par définition, d'une procédure restreinte que scandent les deux étapes successives suivantes :

- une première étape consacrée à la réception et à l'analyse/sélection des candidatures ;
- une seconde centrée autour de la communication des DCE aux candidats retenus et à la réception des offres.

Or, il ne s'agit ici que de la première étape de la procédure.

Aussi, seule la production d'un dossier de candidature (dont la composition est exhaustivement décrite dans l'avis de publicité et dans le présent document) est exigée des soumissionnaires.

Il n'y a donc pas, à ce stade, de Dossier de consultation (DCE) à retirer.

A – Objet du marché

Le présent marché a pour objet le renouvellement de trois variateurs de fréquence alimentant des moteurs d'une station de pompage d'une puissance de 800kW.

Il s'agit d'un marché ordinaire de fournitures.

Aucun allotissement n'est prévu pour les raisons suivantes : les prestations ne présentent aucune singularité technique et qu'il est nécessaire de préserver l'homogénéité technique globale du marché.

La durée globale d'exécution est de 30 semaines et prendra effet à compter de la date de notification du marché.

B – Forme du groupement

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Néanmoins, si ce dernier fait le choix d'une forme conjointe, le mandataire devra être solidaire (art. R2142-24 du Code de la commande publique).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.
-

C - Critères de recevabilité des candidatures

Les critères de recevabilité des candidatures sont : Aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles.

D - Critères de sélection des candidatures

Nombre envisagé de candidats invités à participer : 2

Au cas où le nombre de candidatures recevables serait supérieur à 2, les candidatures seront sélectionnées selon les critères pondérés suivants :

Critères	Pondération sur 100
Qualifications des candidats à se positionner en tant que distributeur, intégrateur, mise en service, formation et prestataire de services agréé par un constructeur de matériel répondant à l'objet du marché	50
Pertinence des références sur du matériel dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	10
Capacité des candidats à proposer une solution technique avec du matériel répondant à l'objet du marché. Qualification, expérience et connaissance dans les domaines d'entraînement à vitesse variable, de l'automatisme, du contrôle-commande, de la distribution d'énergie et en qualimétrie des réseaux électriques	20
Capacité des candidats à réaliser un chantier d'intégration de matériel, répondant à l'objet du marché. Sur un site en activité, dans un milieu présentant des contraintes industrielles, techniques et de continuité de service au moins équivalentes à celles rencontrées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	20

E - Éléments à fournir par les candidats à l'appui des candidatures

Renseignements relatifs à la situation juridique et la capacité économique / financière du candidat
Formulaire DC1 (Lettre de candidature) , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement
Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat
Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global ainsi que le chiffre d'affaires réalisé pour des travaux identiques à l'objet du marché pour les trois derniers exercices. A cet effet, le candidat complétera le point E du DC2 ou fournira un document distinct. En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement devra fournir ces informations.
Une preuve d'une assurance des risques professionnels
Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles
Les agréments de vente, mise en service et formation du fabricant Les compétences et le niveau d'expertise en Qualimétrie des réseaux nécessaire à la réalisation d'audit de qualité de l'électricité en application de la norme EN 50-160

La liste des prestations réalisées sur du matériel dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

La liste des prestations réalisées sur du matériel équivalent et des puissances équivalentes

La liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années sur des installations avec des puissances équivalentes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

F – Renseignements complémentaires